La responsabilité civile de l'agent immobilier

Non-certifiante | Formation continue

Réf. : 25189976F — Mise à jour : 28 novembre 2025

Organisme responsable : **CCI35 - Faculté des métiers - Campus de Vannes**

Présentation de la formation

Objectifs

Avoir la capacité de citer les fautes qui engagent la responsabilité civile de l’agent immobilier Mesurer les sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie Maitriser les infractions pénales de droit commun

Programme

La responsabilité civile de l’agent immobilier

Le défaut d’impartialité, de loyauté et de prudence

Le défaut de devoir de conseil

Etendue du devoir de conseil ; Limite du devoir de conseil ; Les principales fautes à éviter

Le contrôle général de la validité de l’acte

L’opportunité économique de l’opération

Le respect du compromis signé ; La vérification de la capacité et des pouvoirs des parties ; Les caractéristiques du bien vendu ; Les souhaits déterminants des parties ; La condition suspensive de financement ; Les autres conditions suspensives ; Les conditions particulières ; Le délai de rétractation

La responsabilité disciplinaire de l’agent immobilier

Le code de déontologie de l’agent immobilier ; Les sanctions encourues en cas de non-respect

La responsabilité pénale de l’agent immobilier

Les infractions à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 ; Les infractions pénales de droit commun

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Sans niveau spécifique	**Sans niveau spécifique**

Métiers associés

C1501 — Gérance immobilière

C1502 — Gestion locative immobilière

C1503 — Management de projet immobilier

C1504 — Transaction immobilière

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2139702S	Présentiel	Vannes	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #25189976F